

Le Prêt Etudiant

Financez vos études, à partir du baccalauréat

LE PRÊT ETUDIANT, C'EST QUOI ?

C'est un prêt réservé à nos jeunes clients (18/27 ans), titulaire du BAC, inscrit à l'université ou dans un établissement de l'enseignement supérieur, destiné à financer leurs études et les dépenses s'y rapportant.

QUELS SONT SES AVANTAGES ?

- Financer la totalité de vos études grâce à un seul prêt.
- Disposer du montant de votre prêt au fur et à mesure de vos besoins.
- Prise en charge des frais de scolarité et d'inscription
- Frais de dossier offerts

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

- **Nature** : prêt personnel
- **Bénéficiaire** : jeune de 18 à 27 ans (veille du 28^{ème} anniversaire)
- **Montant du prêt** : de 1 500 à 35 000 €
- **Durée** : de 12 à 120 mois, comprenant éventuellement une période de décaissement fractionné et une période de franchise partielle
- **Frais de dossier** : offerts
- **Garanties** : caution parentale, du conjoint ou d'un tiers.
- **Assurance** : choisir la sécurité en souscrivant l'assurance emprunteur facultative

UN EXEMPLE

Pour un prêt de 10 000 € sur une durée de 48 mois, vous rembourserez **47 échéances mensuelles de 212,62 € et une dernière échéance de 212,38 €**, hors assurance facultative. Taux débiteur annuel fixe de 1 %. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1 %.** Le montant total dû par l'emprunteur est de **10 205,52 €**, hors assurance facultative. Frais de dossier offerts.

Le coût de l'assurance facultative PREPAR-VIE est de 1,50 € par mois, soit un montant total de 72 € sur la durée du prêt, et s'ajoute à la mensualité *. Taux annuel effectif d'assurance (TAEA) de 0,36 %. Cette assurance prend en charge le remboursement du capital restant dû en cas de décès (DC) ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

QUELLE EST LA PIÈCE À FOURNIR ?

- Carte d'étudiant

“BON À SAVOIR”

- Le prêt est décaissé selon votre besoin, pendant la durée de vos études.
- Vous pouvez bénéficier d'une période de différé de remboursement, le temps de trouver un travail.
- Vous ne commencez à rembourser que lors de votre entrée dans la vie active.
- Vous pouvez choisir la date de prélèvement de vos échéances.

** Pour le prêt ci-dessus et pour un étudiant âgé de moins de 27 ans. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur à la souscription.*